

## ARRETE MUNICIPAL N° A.2026.G.160

### Portant modification de la constitution du Comité Social Territorial de la Commune de Faverges-Seythenex suite au renouvellement du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville de Faverges-Seythenex,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,
- Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,
- Vu** le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,
- Vu** le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Faverges-Seythenex n° DEL.2022-VI-51 du 1<sup>er</sup> juin 2022 fixant à huit (8) le nombre de membres du Comité Social Territorial, soit quatre (4) membres titulaires et quatre (4) membres suppléants,
- Vu** l'arrêté n°A.2023.G007 du 9 janvier 2023 portant désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial,
- CONSIDERANT** le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Faverges Seythenex suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

### ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'arrêté n°A.2023.G007 du 9 janvier 2023 est abrogé.
- ARTICLE 2 :** La composition du Comité Social Territorial placé auprès de la commune Faverges Seythenex s'effectue sur la base de quatre représentants titulaires de la collectivité, de quatre suppléants de la collectivité, de quatre représentants titulaires du personnel et de quatre suppléants du personnel.
- ARTICLE 3 :** La composition du Comité Social Territorial siégeant auprès de la commune de Faverges Seythenex est la suivante :

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves CREPEL	Aurélie MERMIER
Anne Marie BERNARD	Julie DENAMBRIDE
Pascal BOULAY	Stéphane LAURENCE
Xavier BALLORAIN	Nathalie SURY

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marie-Pierre LACHENAL	Thierry PESENTI
Guillaume CROM	Franck PIATON
Karine ANDREVON	Véronique SAVIOZ
Eric PILATO	Anne PIERA

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

**ARTICLE 6:** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble 2 avenue de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu  
De la publication le : 20 AVR. 2026  
Notifié le : 20 AVR. 2026

Fait le 13 avril 2026,  
Le Maire de Faverges-Seythenex,

Yves CREPEL



**Destinataires :**

- \* Service Ressources Humaines..... 1
- \* Affichage ..... 1
- \* Registre ..... 1